

DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

Permis de construire, déclaration de travaux... **Vous construisez ?**
Déposez votre demande en ligne à compter du **1^{er} janvier 2022**
À partir du lien suivant : <https://gnau25.operis.fr/giennoises/gnau>

Une démarche en ligne plus simple, plus rapide et accessible à tous qui répond aux enjeux de modernisation des services publics.

- 1 Un service en ligne accessible 7/7 – 24/24 depuis chez vous.**
Plus besoin de vous déplacer en mairie ou de poster votre dossier.
- 2 Une aide en ligne pour vous aider** dans la constitution de votre dossier et minimiser les erreurs de saisie.
- 3 Un traitement de votre demande optimisé** grâce à une administration plus efficace et connectée.
- 4 Des échanges simplifiés avec l'administration.**
Les demandes d'information et d'envoi de pièces complémentaires directement accessibles en ligne.
- 5 Un suivi de l'avancement de votre dossier** en temps réel.



- 6 Un gain de temps et d'argent.** Plus besoin d'imprimer votre dossier et toutes les pièces complémentaires en plusieurs exemplaires.